

APPENDICES.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

QUEBEC, 28 JUILLET 1880.

JAMES G. SCOTT, ECR.,

*Secrétaire du chemin de fer Québec et Lac St. Jean,
Québec.*

MONSIEUR,—J'accuse réception de votre lettre en date du 20 courant, par laquelle vous demandez au nom et pour l'usage de la Compagnie du chemin de Québec au Lac St. Jean, certains renseignements ayant trait à la région que doit traverser cette voie ferrée.

En réponse, j'ai l'honneur de vous informer que le territoire devant être desservi par le chemin de fer en question, comprend une superficie d'environ 6,300,000 acres, laquelle à cause des caractères physiques opposés qu'elle présente, peut être divisée en deux régions distinctes.

1.—Celle de la vallée du Lac St. Jean proprement dite et du bassin de la Rivière Saguenay jusqu'à Chicoutimi, laquelle devra surtout bénéficier de la construction du chemin de fer projeté, forme une étendue de 3,500,000 acres, généralement composés de terrain d'alluvion, ayant, comme ensemble une surface plane et uniforme.

2.—La contrée arrosée en grande partie par la Rivière Batiscan, entrecoupée de grands lacs et de cours d'eau coulant dans des directions diamétralement opposées, les uns dans le Lac St. Jean, d'autres dans le St. Maurice, d'autres enfin dans le St. Laurent directement, couvrant environ 2,800,000 acres, où l'on ne rencontre que peu de terrain d'alluvion de surface fort restreinte, n'offre en général qu'un aspect accidenté et montagneux. Ces deux régions, pour plus ample intelligence du sujet étant désignées par les lettres A et B sur la carte ci-jointe.